



Numéro 224

Le journal de la section SUD Inetum de Solitaires Informatique

Août 2024

Nos réseaux



Sommaire

Alerte économique !.....	1
Départs négociés : une procédure à venir !.....	2
Danger grave et imminent sur le projet Ariane !. 3	
Les brèves.....	4
Let's share...without us.....	4
Les élections CLEVA approchent !.....	5

Alerte économique !

Le CSEC a, lors de sa réunion du 11 juillet 2024, eu recours à son droit d'alerte économique ⁽¹⁾.

Comme évoqués lors de nos précédentes communications mensuelles, les résultats de l'année 2023 sont, pour le moins, préoccupants avec une **perte de 64 millions d'euros !**

Les élus de l'instance ont formulé une liste de 43 questions à destination de la direction qui n'aura répondu que partiellement. Une partie des éléments demandés par le CSEC ne seront transmis qu'à l'expert du cabinet comptable finalement mandaté pour assister la commission économique, composée uniquement d'élus du CSEC, dans la production d'un rapport qui sera transmis aux commissaires aux comptes.

Depuis le début de l'année 2023, le nombre de licenciement ne cesse de croître. Si nous comparons le nombre de licenciement du premier semestre 2024 avec la même période en 2023, nous pouvons constater une **hausse de 44 % !**

Les premières cibles sont les intercontrats. Ils subissent des **pressions** pour conclure un départ négocié. À défaut, ils seront **licenciés** pour des motifs fallacieux. Il est reconnu que la baisse du taux d'intercontrat est un paramètre important pour augmenter la rentabilité d'une activité.

La direction, dans le déni, se contente d'argumenter que la situation est comparable avec l'année 2023 (malgré les mauvais résultats), que nos concurrents (SOPRA, CAPGEMINI, ...) subissent également les mêmes difficultés.

Inetum dit qu'aucune situation de crise n'est actuellement constatée malgré la forte baisse de croissance.

Normann HODARA évoque lors de la réunion du CSEC du 31 juillet 2024, la nécessité d'obtenir de meilleurs résultats que chez nos concurrents et ainsi maintenir notre compétitivité.

REUNION EN LIGNE

**Prochaine réunion en
septembre**

RDV en septembre

Réunion en ligne sur

<https://meet.solitairesinformatique.org/sudinetum-reunion-en-ligne>



Il précise également que les salariés en intercontrat depuis une période importante sont dans une situation difficile et qu'il est parfois préférable, même dans leur intérêt, de **trouver une solution pour les replacer en activité, même si cela doit passer par un changement d'entreprise !**

De nombreux managers sont également concernés par des départs et ne sont pas remplacés.

Selon Solidaires Informatique, les évictions constatées ces derniers mois sont motivées par une cause économique (liée au maintien de la compétitivité) ayant pour conséquence sur l'emploi des suppressions de postes.

Nous constatons sur la période des mois de mai et de juin un grand nombre de licenciement !

C'est bien plus que les 10 licenciements requis sur une période de 30 jours glissant qui imposeraient à l'entreprise de mettre en place un PSE et l'obligeraient à négocier des conditions de départ plus favorables que celles négociées avec les salariés en toute discrétion.

⁽¹⁾ prévu par les dispositions de l'article L.2312-63 du code du travail

Départs négociés : une procédure à venir !

Vous êtes nombreuses, et nombreux, à nous avoir sollicités, car vous avez été approché par votre manager dans le but de conclure un accord sur un départ en contrepartie d'une transaction parfois dérisoire.

N'acceptez pas, sans nous consulter, des conditions de départ qui sont moins favorables que celles auxquelles vous avez le droit de prétendre.

Les quatre organisations syndicales représentatives (CFDT, CFTC, CFE-CGC, et Solidaires Informatique) se sont entendues pour vous accompagner dans ces situations et vous assister devant le Conseil de prud'hommes afin que soit reconnu le motif économique de votre licenciement et l'obligation pour Inetum de mettre en place un PSE.

Nous vous invitons donc à continuer de prendre contact avec nous pour mettre en place les procédures nécessaires à la défense de vos intérêts.



Danger grave et imminent sur le projet Ariane !

Le projet Ariane mobilise une soixantaine de salariés Inetum à Bordeaux sur des sites ultra-sécurisés et sous habilitation secret défense. Impossible donc pour les élus de se rendre sur place pour constater les conditions de travail.

Le CSE Sud-Ouest a, en conséquence, organisé des permanences pour rencontrer ces salariés. Nous avons pu échanger avec une quinzaine de personnes sur le contenu des missions proposées, la charge de travail, le management et l'organisation, ainsi que sur les conditions d'aménagement et d'installation des postes de travail.

Si les salariés ont montré un intérêt pour cette mission d'envergure, **de nombreux dysfonctionnements ont été abordés, entre autres :**

- **manque de personnel flagrant engendrant une charge de travail intenable**
- **manque d'écoute et de communication de la part du management, dont découlent difficultés et incompréhension**
- **cohabitation compliquée avec les autres prestataires intervenant sur la mission**

Ces problèmes devront trouver des solutions, **les élus Solidaires accompagneront les salariés** dans leurs démarches et leurs revendications.

Mais ce sont surtout les conditions de travail qui ont stupéfait les élus du CSE, tant elles sont inacceptables et dangereuses !

Des locaux insalubres !

Certaines équipes travaillent actuellement dans des bureaux en sous-sol : **vitres cassées, absence de climatisation, inondation en hiver, fortes odeurs de moisissure en été, toiles d'araignées, peinture craquelée, sol cassé, bruit incessant...**

Des conditions inacceptables et dangereuses pour la santé physique et mentale des salariés postés dans ces bureaux toute la journée alors que la canicule y rend la température insoutenable, obligeant les salariés à apporter leurs propres ventilateurs.

Afin de faire cesser cette situation très critique, **le CSE a lancé une alerte pour danger grave et imminent** (DGI), pour obliger la direction à agir de toute urgence.



Des situations dangereuses !

Les élus ont appris au cours des entretiens que **certain salariés étaient amenés à travailler dans des zones dites "pyrotechniques", c'est-à-dire chargées en poudre explosive.** Ces mêmes salariés doivent aussi intervenir dans des armoires de brassage réseau ou téléphonique, conjointes au réseau électrique haute tension. Ces niveaux de dangerosité nécessitent des procédures strictes, un cadre d'intervention strictement défini, des formations et des habilitations, et des équipements de protection adaptés.

Le CSE a donc voté une nouvelle alerte pour danger grave et imminent, pour faire cesser ces travaux tant que ne seront pas réglés l'ensemble de ces prérequis, indispensables à la sécurité des salariés.

Le lendemain de la réunion CSE, **les élus mandatés ont mis en place un plan d'action afin de faire cesser immédiatement ces dangers** (mise à l'écart des locaux insalubres, arrêt des interventions dangereuses...), puis de mettre en place un plan d'action pour permettre une activité sécurisée dans des bureaux adaptés aux tâches à accomplir.

Les élus du CSE suivront avec attention et en lien avec les salariés la mise en place de ces mesures.

Il faudra ensuite continuer à se battre pour faire valoir les justes revendications des salariés sur les autres aspects (charge de travail, management, formations, salaires, etc.). **Les salariés peuvent compter sur Solidaires Informatique pour les défendre.**



Photo d'illustration

...les brèves...

Ile de France :

La direction s'est engagée à intégrer les élus du CSE au sein de groupes de travail sur la communication et les droits et devoirs des salariés en intercontrats.

Software (suite) :

Les salariés du Stories partent vers de nouveaux locaux à Clichy à compter du 1er novembre 2024.

Software :

Les salariés de Pessac ont obtenu l'espace de co-working espéré. La direction s'est engagée à signer un bail de douze mois renouvelable à compter du 1er août 2024.

Let's Share ? ...without us !

« Let's Talk », « Let's Pulse 24 », mais à qui sont destinés ces RDV d' "échange" ?

Ces interventions censées rapprocher le management et les salariés sont programmées de 17 h à 18 h.

À qui sont-elles vraiment destinées ?

Aux managers ? Aux équipes commerciales ?

Comment un salarié qui est en mission chez un client, peut-il participer à cet événement « interactif » ?

Doit-il défacturer le client pendant cette heure-là ?

Ou doit-il y assister à l'insu du client ?



Ce n'est pas très "corporate" de ne pas laisser la possibilité à tous les salariés d'y participer.

Pour rappel, il existe d'autres façons de recueillir les retours des salariés sur l'entreprise, comme, par exemple, en ouvrant les commentaires sur l'intranet.

Mais peut-être que la direction préfère que les salariés fassent des retours "proactifs" sur les réseaux sociaux ?

Les élections CLEVA approchent !

Le protocole d'accord est signé à la majorité des organisations syndicales.

Certaines organisations syndicales représentatives n'ont pas souhaité baissé le nombre de sièges et augmenter le nombre d'heures à disposition des élus malgré le peu de candidat qui se sont manifestés à ce jour. Il est donc fort probable que des sièges seront vacants dans l'instance du CSE. Les élus ne bénéficieront d'ailleurs que de 21 heures alors qu'il était possible de conclure le protocole à 30 heures.

Il est donc urgent de trouver de nouveaux candidats pour cette élection.

Il ne vous reste que peu de temps si vous voulez vous impliquer dans la représentation du personnel pour les salariés puisque la **date limite de dépôt** des listes est fixée au **2 septembre 2024**.

Pour le **premier tour** des élections professionnelles, le scrutin sera ouvert du **3 au 7 octobre 2024** par vote électronique.

Une représentativité syndicale sera ainsi définie à l'issue de ce scrutin et ces organisations auront pour responsabilité de négocier les accords dont bénéficieront les salariés en substitution des accords en vigueur dans l'UES.

Ces représentants auront donc un rôle déterminant dans le bouleversement social qui accompagnera les salariés qui sont transférés.

En cas d'absence de quorum (participation de 50 % des votants), un **second tour** sera mis en place du **24 au 28 octobre 2024**.

Retrouvez l'intégralité de nos communications mensuelles sur le site Solidaires Informatique Inetum :



Info

Vous êtes en vacances !!!

Pendant vos congés (CP, RTTE, RTTS, etc...), vous n'êtes pas dans l'obligation de répondre à quelque sollicitation que ce soit (mail, teams, téléphone) de la part de votre employeur (manager, commercial, ou autres)

Vous êtes en vacances, profitez-en pour ne plus penser à Inetum !

Solidaires Informatique



Vous pouvez compter sur les DS SUD Groupe Inetum, les RS des CSE, des élu.es pour vous défendre.

Christophe SCHMELTZER (DS Est)	06 32 19 07 53	Pascal GUILLAUME (RS Ouest)	06 88 07 71 48
Vincent BRACCHETTI (DSC adj. France)	06 70 49 84 93	Anne OURY (DS Ouest)	06 30 49 67 67
Patrice BOUVET (DSC France)	06 09 59 74 87	Yasmina DJERRAR (DS Software)	06 67 22 12 06
Murielle TORRES RIVAS (Bureau)	06 83 63 28 20	Matthieu GOYET (DS Software)	06 51 63 33 99
Julien SCHIAVO (RSS Ile de France)	07 66 71 77 84	Bogdan LASCULESCU (DS Software)	06 51 09 87 25
Laure NETZ (DS Méditerranée)	06 09 34 78 20	Laure SOMMERIA (RS Software)	
Jean-Michel VALERS (DS Méditerranée)	06 62 14 25 48	Karima TOUZANI (RS Software)	
Patrick DEMAY (RS Nord)	06 19 15 40 66	Marc AUBERTIN (DS Rhône-Alpes)	06 70 40 47 88
Olivier LEFRANCQ (DS Nord)	06 19 87 58 97	Yann KERBIRIOU (DS Rhône-Alpes)	07 68 26 71 97
Guillaume MAHELLE (DS Nord)	07 77 39 30 46	Jean-Philippe CALVEL (DS Sud-Ouest)	06 83 44 63 12
Régis SCHAFFRAN (DS Nord)	06 52 06 49 98	Victor DO LACO TAVARES (RS Sud-Ouest)	
Franck AUGER (DS Ouest)	06 99 91 88 33	Malik RECOING (DS Sud-Ouest)	
Christophe BAUDRY (DS Ouest)	06 88 60 75 20	Aïcha SEDRINI (RS Sud-Ouest)	